

Le 15 Octobre 2015

**Lettre d'information aux adhérents de SELIDAIRE**

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je souhaite vous informer que SELIDAIRE vient de lancer une nouvelle action concernant la défense des droits des propriétaires des terrains aujourd'hui classés en zone constructible et qui seront demain obligatoirement reclassés en zone agricole ou naturelle du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Pour engager cette action, nous avons recensé les propriétaires pouvant être concernés par le futur déclassement de leur(s) terrain(s). Nous envoyons à ces propriétaires un courrier explicatif ; courrier qui est également en ligne sur notre site internet pour information.

Lorsque nous serons en mesure de dresser la liste des propriétaires souhaitant nous rejoindre dans cette action, nous engagerons cette nouvelle affaire en justice.

Je vous rappelle que SELIDAIRE a gagné en première instance par le jugement du 18 juillet 2014 son premier combat pour les propriétaires des maisons situées au-dessus ou à proximité du nouveau panneau d'exploitation.

La Compagnie des Salins a bien évidemment fait appel de ce premier jugement. Le jugement en appel doit en principe être rendu au cours du mois de novembre de cette année. Vous serez bien évidemment informés du résultat.

Le combat continue. La prochaine étape sera le résultat de notre jugement en appel et notre future assemblée générale début 2016.

Selidairement,

Le Président,  
Michel JACQUET